

Initiatives ministérielles

aussi je vais donner la parole au député d'Essex—Windsor.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis aiguillonné, je pense, par les commentaires de l'orateur précédent et par la question que le député de Burlington a posée à la Chambre à propos de la valeur de notre dollar et du rapport que cela a avec l'Accord de libre-échange.

• (1700)

C'est, naturellement, quelque chose qui n'a, il faut bien le reconnaître, qu'un lointain rapport avec le projet de loi dont nous sommes saisis. Mais puisque la question a été soulevée dans le débat, je voulais ajouter seulement quelques commentaires à propos de certains des échanges qui ont eu lieu.

Nous n'avons pas eu l'occasion à la Chambre de débattre vraiment les remarques assez extraordinaires qu'a faites la fin de semaine dernière l'ancien ministre de l'Industrie à propos d'un accord reposant sur l'honneur, pour reprendre son expression, visant à augmenter assez considérablement la valeur du dollar canadien. Il y a eu quelques échanges à la période des questions et je me suis trouvé être dans ma circonscription à ce moment-là, aussi ce n'est que depuis mon retour que j'ai pu voir certaines des remarques du ministre des Finances à propos des commentaires de l'ancien ministre de l'Industrie du gouvernement conservateur, M. Stevens.

M. Stevens a insinué, en se fondant sur ses discussions avec le secrétaire au Commerce, Malcom Baldrige, qui était à bien des égards l'homologue de M. Stevens au gouvernement américain, que ce dernier aurait laissé entendre, en 1985, qu'il allait être essentiel d'augmenter la valeur du dollar si un accord de libre-échange allait être conclu.

Cette suggestion de l'ancien ministre de l'Industrie au gouvernement conservateur a été formellement démentie par le ministre des Finances. Lundi, il l'a exprimé de la manière suivante:

...ces allégations sont des spéculations absurdes; elles sont tout simplement fausses.

Il a ajouté:

Je rappelle à mon collègue que M. Stevens s'est fondé sur une conversation qu'il avait eue avec une personne qui n'a pas participé aux négociations et qui s'est déroulée environ deux ans après la fin de ces négociations.

On pourrait croire que cette déclaration allait mettre un terme à toutes les hypothèses et allégations auxquelles pourraient songer les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons découvert, en retraçant les événements des cinq dernières années, c'est-à-dire depuis le moment où M. Stevens et le secrétaire américain au commerce auraient eu cette conversation, que ce n'est pas la seule fois où la question de la valeur du dollar canadien avait été soulevée dans le cadre des négociations sur l'accord commercial canadien. Cette question avait déjà été abordée non pas par des Canadiens, ni par l'opposition qui voulait laisser entendre que quelque chose de louche se tramait, mais bien par des hauts fonctionnaires américains qui, contrairement à ce que déclarait M. Wilson, ont participé directement aux négociations de l'accord commercial. Ces gens n'ont pas été les seuls à soulever cette question. D'autres l'ont fait après qu'eurent débuté les négociations avec les États-Unis en vue de l'Accord de libre-échange.

Malheureusement, bon nombre d'entre nous aurons du mal à croire ce dont se souvient l'ancien ministre de l'Industrie de ce gouvernement au sujet d'événements qui se sont déroulés il y a cinq ans. Après tout, ce ministre a dû démissionner dans des circonstances plutôt fâcheuses. Malgré tout notre scepticisme, il reste que, après les événements de 1985, nous avons entendu des remarques à ce sujet de la part de hauts fonctionnaires américains jusqu'en 1987, année où les négociations sur le libre-échange ont abouti.

Je veux revenir sur certaines des observations qui ont été formulées, afin d'éclairer les Canadiens qui sont peut-être restés perplexes devant la rapidité avec laquelle le ministre des Finances a réfuté les allégations sérieuses faites par l'ancien ministre de l'Industrie. J'aimerais d'abord citer les propos du négociateur des États-Unis, Peter Murphy, qui sont tirés d'une note de service qu'il a rédigée en avril 1986, soit bien longtemps après les discussions avec M. Baldrige. Il a envoyé cette note aux hauts fonctionnaires du Groupe de travail canadien, c'est-à-dire les responsables des négociations avec la délégation canadienne.

Cette note venait du «représentant Murphy» et portait sur les négociations avec le Canada. Elle disait: «Maintenant que le Sénat a donné son approbation de justesse, le plus dur reste à faire. Nous devons nous préparer à négocier.» Il passe ensuite en revue plusieurs points importants qui devraient être pris en considération au cours des négociations. Il met l'accent sur un point en particulier, et il convient de noter qu'il en a uniquement relevé six, ce qui fait qu'il s'agissait d'un point important parmi six seulement. Il était question dans ce cas-ci de